



Les Français sont inquiets face à l'avenir. Et parmi eux les fonctionnaires. Si, à la même CAPD l'année dernière, nous nous réjouissions de certaines avancées financières, force est de constater que cette embellie n'a pas duré. Gel du processus PPCR, rétablissement du jour de carence, précarisation du métier ... Les mesures engagées par le gouvernement ne favorisent décidément pas le maintien d'un service public de qualité.

Le mécontentement est général et les cortèges de manifestants expriment un mécontentement qui va bien au-delà des revendications corporatistes.

L'emploi de contractuels non formés, sans perspective d'avenir dans la profession, recrutés à master 2, représente une gageure que l'administration a bien du mal à relever. Cette démarche de recrutement est vectrice de mal-être tant chez les élèves que chez les enseignants et contribue à la remise en cause du statut de la fonction publique.

La suppression prévue de 120 000 postes dans la fonction publique n'épargnera pas l'Education nationale, enseignants mais aussi personnels administratifs. L'alignement des académies sur les 13 régions consécutives à la loi NOTR impacteront la proximité des services. Ce sont les personnels qui en feront une fois de plus les frais.

Les écoles de l'éducation prioritaire se voient dotées, à la rentrée prochaine, de postes de CP et de CE1 dédoublés. En soit, cette mesure visant à créer une discrimination positive pour les élèves issus de quartiers défavorisés est louable. Malheureusement, celle-ci s'est faite à moyens constants. Il a donc fallu prendre des postes ailleurs. Ce sont les écoles rurales qui en ont fait les frais dans notre département, paupérisant ces zones en enseignants et dégradant une fois de plus l'offre de service public. Alors on nous dira que les écoles rurales sont « d'un autre temps » et que la concentration dans des structures plus importantes est inéluctable...

Ces postes ont été soumis à entretien dans notre département. Cela n'a pas été le choix d'autres départements. La conséquence ? Des équipes contraintes dans leur liberté d'organisation, des classes parfois déséquilibrées et des collègues mis en compétition. A cette démarche et ses conséquences, le SNUipp-FSU revendique la coopération entre les membres de l'équipe éducative.

Mise en confiance des personnels ? Les injonctions ministérielles récentes remettent en cause le principe de liberté pédagogique, le professionnalisme des enseignants. Il n'y a pas qu'une méthode pour apprendre à lire et à compter, n'en déplaise à monsieur le ministre ! Mais il est vrai que, pour profiter d'une liberté dans ses choix pédagogiques, encore faudrait-il que les enseignants disposent d'une formation ouverte et répondant à leurs besoins. C'est en ce sens que vient d'être publié le « Manifeste pour une formation non imposée » répondant aux besoins du terrain des conseillers pédagogiques et formateurs, signé par l'ANCP&AF, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUipp-FSU.

Dans ce contexte anxieux, des enseignants ont participé au mouvement, espérant obtenir un poste en meilleure adéquation avec leur projet professionnel, un rapprochement géographique de leur lieu de vie ou simplement un poste à titre définitif. Le mouvement, dernier espace de liberté des professeurs des écoles ?